

## 1. Répartition des moyens à la rentrée 2025

Le PLF 2025 prévoyait 4 000 suppressions d'emplois, hors AESH : -3 155 dans le 1<sup>er</sup> degré, -180 dans le 2<sup>nd</sup> degré, -700 dans le privé et +35 pour les personnels d'encadrement. La ministre reconnaît que cette proposition aurait eu un impact sur les conditions éducatives.

Le schéma d'emplois est donc revu pour maintenir globalement les emplois d'enseignant-es. Le nombre de suppressions est ramené à 470 emplois dans le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré est crédité de 542 emplois. Aucune information n'est donnée sur la dotation du privé malgré la demande de la FSU.

Pour la ministre, le maintien des postes, conjugué à la baisse démographique (-92 713 élèves 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés), aura un effet positif sur le taux d'encadrement. Il va faciliter le dialogue pendant la carte scolaire et permettre de recréer des postes de remplaçant-es. Il s'agit d'un choix politique fort dans un contexte de contraintes budgétaires.

Ce schéma d'emplois sera définitif sous réserve du vote du budget 2025, ce que le ministère ne précise pas clairement dans sa réponse à une question de la FSU. Pour lui, les moyens nécessaires à son financement seront portés dans la loi de finances 2025.

## 2. Répartition des moyens - 1<sup>er</sup> degré

Dans son bilan de la rentrée 2024, le ministère insiste sur la forte baisse démographique (constat à -74 811 élèves, soit -1,36%). Les académies qui perdent le plus d'élèves sont celles de Lille, Besançon, Reims, Nancy-Metz, Poitiers et Paris. Seules les académies de Mayotte et de Guyane voient leurs effectifs augmenter.

Le taux d'encadrement (P/E) s'établit à 6,05 à la rentrée 2024 (6,00 en 2023, +0,85%). Le ministère reconnaît que cette hausse est mécanique en raison de la diminution du nombre d'élèves.

Le nombre d'élèves par classe (E/C) est de 21,3 élèves en moyenne à la rentrée 2024 (21,5 en 2023, -0,9%).

Les 150 postes mis en réserve au niveau national ont été répartis en faveur de la stratégie autisme, pour la scolarisation des TPS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en faveur du réseau des PAS expérimentés dans quatre départements.

Pour la rentrée 2025, la prévision d'effectifs est en baisse, avec moins 80 811 élèves (-1,49%). Les académies de Lyon et Poitiers s'ajoutent aux académies qui perdent le plus d'élèves (> -2%). Seules les académies de Mayotte et de Guyane voient leurs effectifs augmenter.

Les 470 suppressions d'emplois sont réparties entre les académies : de -127 emplois pour l'académie de Lille à +80 pour celle de Mayotte.

Dans les priorités ministérielles figurent l'amélioration des conditions d'enseignement à travers la poursuite de l'amélioration des taux d'encadrement, mais aussi la poursuite des efforts engagés pour les élèves en situation de handicap (PAS, ULIS, plan autisme et TND) et l'action en faveur de l'égalité des chances et de l'équité territoriale (préservation des moyens de l'école rurale, création de classes de TPS dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, rééquilibrage des emplois entre les académies).

Pour la FSU, l'abandon des 3 155 suppressions postes initialement prévues est un premier pas mais les 470 suppressions vont entraîner de nouvelles fermetures de classes. Des mobilisations sont déjà en cours. Les effectifs moyens dans les classes baissent en raison de la démographie scolaire, mais ils restent plus élevés en comparaison des pays de l'Union européenne (19 élèves). Il est nécessaire de faire la distinction entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire pour prendre en compte les effets des dédoublements des classes. Elle demande l'accès au rapport de l'inspection générale sur les dédoublements.

La France est toujours à la traîne des pays qui réussissent le mieux et qui consacrent plus de moyens à l'école primaire.

Les priorités annoncées se font une nouvelle fois sans moyens et masquent d'autres besoins (remplacement, enseignement spécialisé, direction). La FSU pointe les difficultés dans les académies des DROM qui voient leurs effectifs augmenter.

La FSU porte la nécessité de créer davantage de postes.

### **3. Répartition des moyens – 2<sup>nd</sup> degré**

Dans son bilan de la rentrée 2024, le ministère revient sur la baisse démographique (constat à -16 599 élèves, soit -0,4%). Le taux d'encadrement baisse légèrement, de 24,95 à la rentrée 2023 à 24,92 à la rentrée 2024.

Pour la rentrée 2025, la prévision d'effectifs est en baisse, avec 11 902 élèves en moins. Le second degré bénéficiera de la création de 324 postes d'enseignant·es et de 170 postes de CPE supplémentaires.

### **4. Répartition des moyens – AESH**

2 000 ETP d'AESH sont créés à la rentrée 2025, pour un total de 88 502 ETP. Ils seront répartis entre les académies au printemps.

La ministre se dit très attentive à la situation des AESH en rappelant que du chemin a été parcouru depuis 2021 (revalorisation de près de 40%, CDIisation engagée, volonté d'aller vers des temps complets). Le chantier est inscrit à l'agenda social avec l'objectif d'avancer sur les parcours professionnels.

Pour la FSU, la revalorisation reste insuffisante pour une profession fortement précarisée. Elle rappelle son exigence de création d'un corps de fonctionnaires et de temps complets.

## 5. Informations diverses

### ● Politique éducative

La ministre juge impératif de prendre le temps d'évaluer les politiques éducatives car beaucoup de réformes ont été engagées puis abandonnées, sans qu'on ait pris le temps de regarder ce qui fonctionnait. Au collège, les moyens iront à l'accompagnement des élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mais sans imposer des dispositifs contraints aux équipes. Les classes prépa seconde seront maintenues sans nouvelle dotation et le brevet ne sera pas obligatoire pour le passage en seconde. La DGESCO indiquera à deux reprises ensuite que les classes prépa seconde n'ont pas vocation à perdurer après la rentrée 2025.

L'amélioration des conditions d'enseignement fait partie des chantiers importants avec l'apaisement du climat scolaire (plan Tranquillité scolaire dans le 2<sup>nd</sup> degré avec le recrutement de CPE et AED supplémentaires) et une meilleure préparation à l'entrée en fonctions (réforme de la formation initiale à compter de la rentrée 2026).

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une exigence essentielle, mais la ministre reconnaît que certaines situations peuvent engendrer des tensions importantes. Il est nécessaire de repenser le modèle pour garantir à chaque élève/enseignant·e une réponse adaptée aux besoins. Les PAS vont continuer de se développer, tout comme les ULIS et les dispositifs pour les élèves allophones.

### ● PAS

Un bilan est en cours sur l'expérimentation des PAS dans les quatre départements préfigurateurs. Le ministère vise l'extension de l'expérimentation à quatre nouveaux départements à la rentrée 2025 (pour un total de 8). Une centaine de postes sera consacrée à cet objectif, répartis entre premier et second degrés. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de déployer davantage le dispositif en l'absence de moyens. Les départements concernés pour la rentrée 2025 ne sont pas encore connus.

### ● École rurale

Comme les années précédentes, une attention particulière sera portée à l'école rurale, parfois le dernier service public sur le territoire, sur la base d'une vision d'ensemble au niveau des académies. La ministre précise qu'il ne s'agira pas « *de déshabiller Pierre pour habiller Paul* ».

### ● Scolarisation TPS

Une partie des 200 postes mis en réserve servira à la scolarisation des 2 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (appels à projets).

### ● Situation de certaines académies (Mayotte, Lille, Créteil et Versailles)

Le ministère précise que la répartition des moyens tient compte des spécificités de chaque académie. A Mayotte, la dotation est plus basse que l'année dernière car les flux sont plus faibles. Cette académie a bénéficié depuis 2019 de créations de postes qui va au-delà de la seule couverture de la démographie. La dotation de l'académie de Lille tient compte de la

forte perte d'élèves, mais sans aller jusqu'au nombre de retraits qui auraient été prévus sur le plan théorique. Idem pour les académies de Créteil et Versailles.

- **CRPE**

Le nombre de places au concours sera stable. Le ministère est en train de travailler à leur répartition par académie. La publication est prévue au cours du mois de février.

Le ministère précise que les académies ont appelé plus de 98% des listes complémentaires du CRPE.

- **Programme EVARS**

De nombreuses concertations ont déjà eu lieu ; le texte sera présenté en CSE le 29 janvier.

La ministre se dit consciente que le programme ne convaincra pas tout le monde, mais que son déploiement à compter de la rentrée 2025 est primordial.

